

■ SANTÉ

en janvier 2007

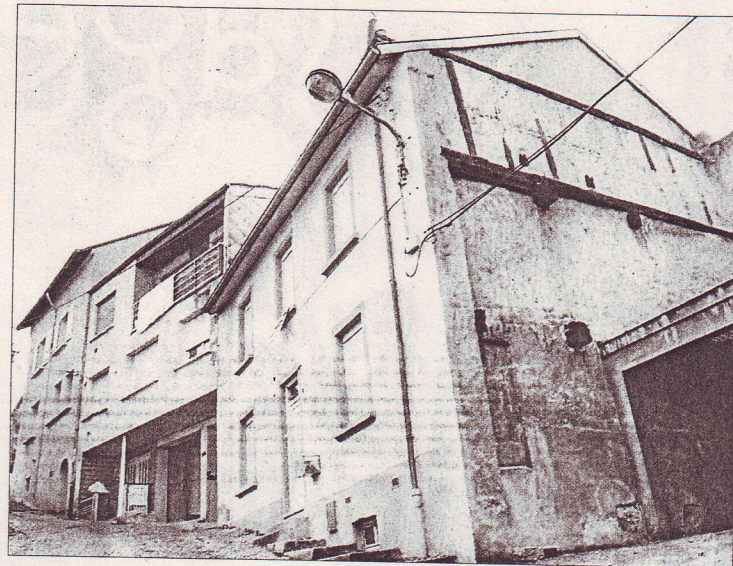
Une maison des adolescents ouvrira à Saint-Avold

Environ 15 % des adolescents vont mal et présentent des comportements à risques. La ville de Saint-Avold, consciente de ces problèmes de santé, veut être à l'écoute des jeunes. En janvier, une Maison des adolescents ouvrira ses portes rue de la Montagne.

Le Conseil régional a mis sur pied un colloque consacré au thème *Santé et devenir des jeunes Lorrains* auquel ont participé 150 professionnels de la santé, représentants du monde médico-psycho-social lorrain. Environ 15 % des adolescents vont mal et développent des comportements à risques. « A Saint-Avold, depuis deux à trois ans, en parlant avec les principaux de collèges, les professeurs de lycées et les parents, les élus ont constaté que bon nombre de jeunes se sentaient mal dans leur peau », observe le maire André Wojciechowski. La municipalité qui a voulu aller au-delà de ce constat, a souhaité « apporter des solutions à des problèmes que les élus et les adultes maîtrisent mal, mais que les professionnels de la santé connaissent bien ». Concrètement, une Maison des adolescents ouvrira ses portes au début de l'année prochaine dans une habitation pour l'instant vide et qui sera réaménagée rue de la Montagne, au cœur de Saint-Avold, mais dans un endroit tranquille.

Avant de mettre en place ce lieu d'écoute, d'échange, le maire accompagné de Gabrielle Pfister, adjointe chargée des affaires sociales, Philippe Bonardi, responsable du Centre communal d'action sociale, s'est rendu à Metz où le groupe a visité le Centre d'accueil et de soins pour adolescents (CASA).

Tous les acteurs concernés par cette question de santé des jeunes : médecins, services sociaux, enseignants, élus... ont cherché une solu-



La Maison des adolescents aménagée au 2, rue de la Montagne à Saint-Avold sera un lieu d'écoute et de conseil.

tion et opté pour l'ouverture à Saint-Avold d'une Maison rattachée au réseau "Maison des adolescents de la Moselle". « Ce sera la deuxième dans le département » indique M. Wojciechowski.

Accueil en continu

Une convention a été signée entre le Centre hospitalier de Jury, le Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes, l'Ecole des parents et éducateurs de la Moselle, l'AD PEP 57, l'Université de Metz, l'antenne naborienne d'Hospitalor, l'association d'action éducative, l'inspection académique,

le centre communal d'action sociale de Saint-Avold.

Cette Maison des adolescents aura pour objet « d'apporter une réponse de santé et plus largement prendre soin des adolescents en leur offrant les prestations les mieux adaptées à leurs besoins et attentes ». Elle leur fournira « des informations, des conseils, une aide au développement d'un projet de vie ». Cette structure favorisera l'accueil en continu par des professionnels divers dans l'optique de faciliter l'accès des adolescents qui ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels. « La continuité et la cohérence des prises en charge seront garanties.

Cette Maison constituera aussi un pôle ressource sur le territoire mosellan pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence : parents, professionnels, institutions... » ajoute M. Wojciechowski.

Plusieurs moyens seront mis en œuvre : favoriser la synergie des acteurs et l'application de prises en charge globales pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles ; développer une culture commune sur l'adolescence chez les professionnels ; organiser une expertise interprofessionnelle sur les situations individuelles en vue de définir une prise en charge précisant les engagements et les limites des différents interve-

nants ; évaluer le suivi des prises en charge et des méthodes dans un souci d'améliorer leur qualité ; assurer la cohérence des actions menées ; permettre un décloisonnement complet des secteurs d'intervention.

Une offre complète

« Le Centre hospitalier de Jury est le promoteur et la structure support du réseau » indique le maire. A Saint-Avold, les adolescents pourront parler de leur mal-être, seront écoutés. Le Centre de Jury mettra à la disposition des usagers en ayant besoin l'ensemble de son dispositif "adolescents" : CASA, unité d'hospitalisation pour adolescents (10 lits) et l'unité d'hospitalisation de Sainte-Croix (7 lits).

Tous les autres signataires de la convention apporteront leur concours au fonctionnement du réseau. Hospitalor, par exemple, sera le service pour toute consultation ou hospitalisation ou mesure de protection temporaire ou d'hébergement. « L'association hospitalière mettra à disposition gracieuse un praticien, avec présence effective à la Maison, à raison d'une vacation par semaine. Elle mettra aussi à disposition les compétences du service social ».

Cette Maison complétera l'offre de soins existant sur Saint-Avold. La cité abrite déjà la Maison bleue qui s'adresse aux enfants, le centre de psychiatrie légère à Lemire, l'hôpital de jour pour adultes du Boulevard de Lorraine.

M.C.F.